

Lutte contre la discrimination et la xénophobie

Akharbach met en exergue les efforts consentis par le Maroc



Latifa Akharbach, présidente de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), a reçu, la semaine dernière à Rabat, une délégation représentant Tendayi Achiume, rapporteuse

spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui est associée.

Cette rencontre, marquée par la présence de Benaissa Asloun, directeur général de la HACA, et d'autres responsables s'inscrit dans le cadre de la visite effectuée par la délégation onusienne au Royaume en vue d'évaluer le cadre juridique, politique et institutionnel en vigueur pour la lutte contre la discrimination et la xénophobie. Lors de cette réunion, les deux parties ont discuté des mesures et programmes d'action adoptés par le législateur en matière de détection des pratiques et discours relayés par les médias et qui revêtent un caractère discriminatoire ou portant atteinte aux droits des personnes au motif de la race, l'ethnie, la religion ou le sexe... Les discussions ont également porté sur la couverture de la diversité linguistique nationale par les médias audiovisuels au Maroc.

Cette rencontre fut également une occasion pour la présidente de la HACA, de mettre en exergue les différents développements qu'a connus le cadre juridique de la communication audiovisuelle au Maroc et l'ensemble des réformes adoptées en ce sens, en l'occurrence, la nouvelle loi sur la communication audiovisuelle de 2016, les nouvelles attributions du régulateur du secteur de l'audiovisuel et les modifications introduites dans les cahiers des charges... Ainsi, la présidente de la HACA a mis l'accent sur l'inclusion de dispositions relatives au respect du principe de la diversité par les opérateurs audiovisuels et qui d'ailleurs ne se limitent pas seulement à la pluralité des courants de pensée et d'opinions, mais intègrent également la pluralité des acteurs, l'égalité des sexes et les droits des personnes à besoins spécifiques, ainsi que les

équilibres régionaux et la diversité linguistique, entre autres.

A cet égard, Latifa Akharbach a évoqué l'adoption par la HACA du concept de diversité aussi bien au niveau interne qu'institutionnel et ce, grâce aux efforts consentis par son instance afin d'assurer une application effective de l'arsenal juridique et le renforcement de la réflexion méthodologique autour de ce sujet. D'où la création de l'observatoire de la diversité et la mise en place des mécanismes régissant son fonctionnement, sans omettre la création de plusieurs groupes de travail spécialisés dans les différentes problématiques portant sur le pluralisme et la lutte contre les stéréotypes et toutes formes de discrimination raciale.

Il faut dire que les entretiens entre les deux parties ont permis de mettre en lumière l'engagement international de la HACA, en tant que membre actif au sein de divers réseaux de réglementation, à savoir le réseau des Instances de régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF), le réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM), le réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)... La responsable marocaine a rappelé en ce sens l'atelier organisé par la HACA, en marge de la conférence de l'ONU sur la migration tenue à Marrakech le 10 décembre courant et qui a réuni des organismes de régulation africains et méditerranéens pour promouvoir les meilleures pratiques de traitement de la question de la migration.